

## Comité des Fêtes de la Ville de Besançon - Acompte sur subvention

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Afin de permettre au Comité des Fêtes d'organiser dans de bonnes conditions ses prochaines manifestations, il est proposé au Conseil Municipal de verser à cette association un second acompte sur subvention de 122 500 F.

Cette somme sera votée au chapitre 940.31 article 657 code service 00200 par anticipation sur le crédit inscrit au projet de budget primitif 1991.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je tiens à vous préciser que parmi ces manifestations est prévu le 17 février prochain le carnaval. Le maire et la Municipalité se posent la question de l'opportunité de le maintenir ou de le supprimer.

J'ai interrogé un certain nombre de villes ; dans la plupart d'entre elles, en tout cas plus d'une bonne moitié, le carnaval a été supprimé ; dans d'autres il a été maintenu mais je sais que le carnaval de Besançon ne peut pas soutenir la comparaison avec celui de Nice ou d'autres villes.

Je souhaiterais, avant de prendre une décision dans la semaine, que les représentants des membres de l'Opposition puissent me donner leur avis. Je ne le leur demande pas publiquement mais si vous voulez peut-être demain, prendre rendez-vous avec moi, M. TOURRAIN au nom d'Une Ambition pour Besançon, Mme FOLSCHWEILLER pour les Verts, que nous puissions en parler avant que je prenne une décision car j'hésite un peu. Vous enverrez dont l'un des vôtres, vous prendrez rendez-vous demain avec mon secrétariat afin que nous puissions en parler et prendre assez vite une décision car cette manifestation a lieu dans une dizaine de jours, c'est-à-dire dimanche en 8.

Il y a des options pour la maintenir puisque la vie continue, je le disais dans BVV ; d'un autre côté, c'est tout de même une manifestation importante qui pose problème dans une ville.

Une réunion du Comité des Fêtes est prévue demain soir, aussi serait-il intéressant que je vous voie demain afin que nous puissions prendre une décision dans la journée.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé, à l'unanimité.